



Accidents sans assurance non responsable

Par **Peugeot206**, le **01/06/2011 à 13:03**

Bonjour,rnHier j ai eue un accident non responsable(refus de priorité du tiers) seulement voilà suite a une mauvaise distribution des courrier mon assurance me dit que je ne suis plus assurer suite a des rejet de cotisation.que va t il se passer et surtout qui va prendre en charge les réparations de ma voiture?????merci

Par **alterego**, le **04/06/2011 à 10:04**

BonjourrrnAvez-vous établi un constat avec le tiers ?

Par **Peugeot206**, le **04/06/2011 à 12:33**

Oui

Par **gege59**, le **05/06/2011 à 20:44**

Bonsoir.rnVous allez devoir faire votre réclamation vous même, auprès de l'assureur du responsable. Prenez contact avec eux! Il faudra prévoir une expertise de votre véhicule pour chiffrer le montant des dégâts.rnBon courage.